

PRÉFECTURE DE LA SEINE - MARITIME

CABINET

Service Interministériel Régional
des Affaires Civiles et Economiques
de Défense et de Protection Civile

SIRACED-PC

Affaire suivie par D.HERRY

) 02.32.76.51.26

fax : 02.32.76.51.19

mél : daniele.herry@seine-maritime.pref.gouv.fr

Rouen, le 16 août 2005

Le Préfet de la Région
de Haute-Normandie
Préfet de la Seine-Maritime
A

Mesdames et Messieurs les Maires
du département de la Seine-Maritime

La loi sur la sécurité des piscines privées du 3 janvier 2003 entrera en application dans son intégralité le 1er janvier 2006 (échancier d'application).

Dans cette perspective, et à la demande du Ministère de l'emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement , je vous demande bien vouloir rappeler aux propriétaires de piscines, les obligations qui leur incombent.

Vous trouverez ci-joint copie de la loi du 03/01/2003 et une note rappelant succinctement les dispositifs de la loi. Je vous saurais gré de bien vouloir assurer le relais de cette campagne auprès de vos administrés sous la forme qui vous semblera la plus pertinente (affichage mairie, insertion dans bulletin municipal...).

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous remercie de votre collaboration.

Le Préfet,
Pour le Préfet absent,
le Secrétaire Général,

signé

Claude Morel

